

L'OPINION PUBLIQUE

Journal Hebdomadaire Illustré

Abonnement, payable d'avance : Un an, \$3.—États-Unis, \$3.50.
Tout semestre commencé se paie en entier.
On ne se désabonne qu'au bureau du journal, et il faut donner au moins quinze jours d'avis.

Vol. IX.

No. 48.

Prix du numéro, 7 centimes.—Annonces, la ligne, 10 centimes.
Toute communication doit être affranchie.
Les remises d'argent doivent se faire par lettres enregistrées ou par bons sur la poste.

JEUDI, 28 NOVEMBRE 1878

AVIS IMPORTANTS

L'Opinion Publique est publiée par la COMPAGNIE DE LITHOGRAPHIE BURLAND-DESBARATS, à ses bureaux, Nos. 5 et 7, rue Bleury, Montréal.

Le prix d'abonnement pour ceux qui paient d'avance, ou dans le cours des trois premiers mois, est de TROIS PIASTRES par année pour le Canada et TROIS PIASTRES ET DEMIE pour les États-Unis; mais on exige de ceux qui ne se conforment pas à cette règle \$3.25 par année s'ils ne paient qu'au bout de six mois, et \$3.50 s'ils ne règlent qu'à la fin de l'année.

Les lettres d'abonnements ou traitant d'autres affaires doivent être adressées à G.-B. BURLAND, Gérant, ou à "Au Gérant de *L'Opinion Publique*, Montréal."

Adresser les correspondances littéraires : "Au Rédacteur de *L'Opinion Publique*, Montréal."

Si une réponse est demandée, il faut envoyer une estampille pour en payer le port.

Lorsqu'on veut obtenir des exemplaires extra du journal, le prix de ces exemplaires, en estampilles ou autres valeurs, doit accompagner la demande.

Nos abonnés à Montréal sont priés de nous faire connaître toute irrégularité dans le service du journal.

SOMMAIRE

L'administration de la justice, par L. O. David.—Bibliographies.—Nos gravures : L'hon. M. Laframboise ; Les funérailles de Mgr Dupanloup.—Un poète canadien apprécié en France.—L'atmosphère.—Histoire de l'île-aux-Coudres, par l'abbé Mailloux (suite).—Choses et autres.—Poésie : Le zéphir.—La Bande Rouge, par F. du Boisgobey (suite).—Une maison jetée par la fenêtre, par Édouard Corbière.—La caricature humaine.—Variétés.—Faits divers.—Prix du marché de détail de Montréal.—Le jeu de dames.—Les échecs.

GRAVURES : L'hon. M. Laframboise ; Orléans : Funérailles de Mgr Dupanloup ; La fête de Versailles ; Nouvelle éruption du Vésuve ; Exposition universelle.

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

Quel sujet a été plus rebattu ? Qui n'a pas dit ou écrit son mot sur cette question ? Que de réformes ont été proposées, exécutées même ! Et cependant que d'abus à faire disparaître encore ! Que de réformes nécessaires et faciles à faire !

Malgré un code de lois magnifique, des juges honnêtes et laborieux, le public, dans les villes du moins, n'est pas satisfait.

Par exemple, quoi de plus clair, de plus évident qu'il y a trop de juges à la campagne et pas assez dans les villes, à Montréal surtout ? Combien de fois on a fait voir que les juges de Montréal ne sont pas assez nombreux et qu'ils sont obligés de travailler trop vite dans leur intérêt et celui des plaideurs, pendant qu'à la campagne il y a des hommes capables et jeunes qui s'ennuient, faute d'ouvrage.

Rien de plus fatal à la bonne administration de la justice que cette anomalie, cette disproportion. Ici on écrase les juges sous le poids des affaires, on les fait juger à la vapeur, on ne leur laisse pas le temps d'étudier, de réfléchir ; là, on laisse de beaux esprits s'assoupir, rouiller dans l'inaction.

Que vient-on de voir à Montréal ? Des témoins venus de vingt et trente lieues

pour comparaître dans des causes inscrites pour enquête et mérite, qu'on a remises de jour en jour, l'espace de deux semaines.

On inscrit toutes sortes de causes pour enquête et mérite, on y plaide pendant des heures et des jours des questions de droit, et pendant ce temps-là les témoins attendent. Il est évident qu'on devrait avoir plus d'un juge pour entendre les causes inscrites au mérite et à l'enquête, ou diminuer le nombre de ces causes, en déterminer la nature.

Il n'y a pas de doute que la justice serait plus prompte, plus sûre et moins dispendieuse si toutes les causes étaient instruites devant la cour, si les témoins étaient entendus devant le juge appelé à décider ces causes. Mais il faudrait pour cela plus de juges que nous n'en avons.

Que faire donc ?

1o. Amener à la ville, dans les grands centres, la plupart de ces juges qui n'ont rien à faire à la campagne, et les envoyer tenir des termes de cour supérieure dans les districts.

2o. Nommer des juges de comté qui remplaceraient les magistrats de district et tiendraient des cours de circuit ayant juridiction jusqu'à cent piastres.

3o. Donner aux protonotaires plus de latitude et d'autorité relativement aux devoirs ministériels qu'ils sont généralement aussi capables que le juge de remplir.

4o. Diviser le travail et les attributions des juges, comme on fait dans les autres pays, en nommant un tribunal spécial composé de trois juges à Montréal et de deux à Québec pour administrer la justice criminelle, ce tribunal devant siéger en appel sur les brefs d'erreur et autres à la place de la cour du banc de la reine qui a assez des causes civiles.

5o. Avoir une cour spéciale de faillite ou un juge spécialement chargé de ce département.

Ces réformes ou autres semblables auraient pour effet de concentrer les juges dans les grandes villes où ils pourraient se voir, se parler, s'instruire mutuellement et rendre leurs décisions uniformes en s'inspirant aux mêmes sources, et la division de leurs attributions en les forçant de s'appliquer spécialement à certaines branches, leur permettrait d'acquérir la science et l'expérience qu'on exige d'eux.

A part certaines parties de pays éloignées où les communications sont difficiles, nous n'hésitons pas à dire que la plupart des districts n'ont pas assez d'affaires pour employer le temps et l'intelligence d'un avocat de valeur, et que l'obligation imposée à nos juges d'étudier tant de matières différentes, de passer à tout instant du civil au criminel, est une source d'inconvénients pour eux et pour le public.

A quoi sert, nous le demandons, le talent de l'homme qu'on force de s'enfourer dans un petit district pour juger une dizaine de causes par année ? Pourquoi tant de science, de talent et d'argent perdus lorsqu'on pourrait les employer si utilement dans les grands centres ?

Sans doute, il ne faudrait pas passer d'un extrême à l'autre, adopter des mesures trop radicales qui pourraient détruire tous les bons résultats de la décentralisation judiciaire ; mais il devrait y avoir moyen d'en atténuer les mauvais effets que nous venons de signaler. Nous ne prétendons pas avoir indiqué exactement les réformes

nécessaires ; nous avons surtout l'intention de répéter ce que nous entendons dire depuis longtemps par des avocats et des juges. Le mal existe, que les hommes compétents trouvent le remède. Il doit y avoir au barreau et dans les Chambres des avocats capables de préparer et de faire adopter la législation requise. Il est vrai que le barreau est connu pour son apathie, pour son indifférence relativement aux choses qui l'intéressent le plus ; il n'y a pas un corps qu'on croit plus ambitieux, et cependant il n'en est pas un qui néglige plus ses intérêts. Malheureusement, ce n'est pas le barreau seul, mais le public aussi qui souffre de cette apathie et réclame des réformes, c'est l'honneur du banc et l'efficacité de l'administration de la justice qui sont en jeu. La province de Québec devrait, comme la France, chercher avant tout à avoir des juges remarquables par le talent, le caractère et la science, une magistrature digne de l'envie et de l'admiration des autres nationalités.

L.-O. DAVID.

BIBLIOGRAPHIES

Canada under the administration of the Earl of Dufferin. 600 pages. Toronto : Georges Stewart. Avec portrait sur acier.

Georges Stewart, ci-devant rédacteur et fondateur de *Stewart's Literary Quarterly*, à Saint-Jean, N.-B., vient de publier, à Toronto, un magnifique volume de 600 pages sur lord Dufferin. Il est facile à un chacun maintenant de suivre par ordre de date, d'étudier ces brillants échantillons de l'art oratoire, dont le noble lord a parsemé sa carrière officielle parmi nous.

Que doit-on le plus admirer dans ce riche écrivain, ces étincelantes perles oratoires que le caustique descendant des Sheridan a prodiguées avec une incessante libéralité, une fécondité sans exemple dans nos annales ?

Est-ce l'orateur éloquent, versant avec effusion ses périodes harmonieuses, coulantes, cadencées, et tenant captifs ses auditeurs émerveillés par le charme de sa parole ?

Est-ce l'homme d'Etat consommé, résumant dans une dépêche pour *Downing street*, les principes abstraits de la jurisprudence internationale ou du droit constitutionnel, cherchant au sein de l'air-greux des partis une solution pacifique aux brûlantes questions soulevées à Son Excellence pendant les six années de son séjour parmi nous ?

Est-ce le philosophe chrétien, le vrai patriote discourant à cœur ouvert à ce peuple canadien, composé de tant de nationalités, divisé par tant de nuances politiques et religieuses, qu'il était chargé de conduire et qu'il a conduit, selon l'honorable devise sur son écusson : *Per Vias Rectas*, et du profond de son âme, au nom de tout ce que l'humanité tient pour sacré, l'adjurant de vivre en bons rapports, de sauvegarder religieusement ses libertés politiques ?

Est-ce l'érudit historien du passé, rappelant chaleureusement aux Canadiens-français les hauts faits de leurs ancêtres sur ce vieux sol de la Nouvelle-France, trempé du sang des guerriers et des martyrs ? ou bien, est-ce le prophète révélant à la grande famille anglo-saxonne, jetée sur cette rive de l'Atlantique, les hautes destinées que

l'avenir lui réserve, si elle prend pour modèles ses aïeux d'outremer ?

Est-ce le généreux patron de l'éducation, prenant même sur son patrimoine de famille pour gratifier d'un souvenir durable les élèves couronnés de nos écoles, tout en les encourageant d'un mot ou d'un sourire bienveillant ?

Est-ce le spirituel causeur, donnant, de temps à autres, le frein à ces fines saillies que le sang des Sheridan lui a versées ? En un mot, n'est-ce pas aussi le penseur profond, posé, plein de mansuétude, avant de partir, tel qu'on le retrouve dans sa récente harangue à Toronto, jalonnant avec toute la solennité d'un testateur dictant ses dernières volontés, le parcours pacifique, la voie d'apaisement que nos gouvernants, nos juges, nos fonctionnaires civils feraient bien de suivre, à la suite des revirements et des bouleversements que nous amène de temps en temps l'esprit de notre constitution ?

Est-ce l'hôte généreux, dispensant une princière hospitalité sur la citadelle de Québec, ou sous les lambris dorés de *Rideau Hall*, encouragé par le sourire et la séduisante douceur de lady Dufferin, la bienveillante fée que la providence a préposée à la destinée d'un noble époux ? Mais le volume de M. Stewart possède encore bien d'autres charmes. Quant à la forme, il est irréprochable : papier, typographie, reliure, tout porte un cachet supérieur. Le fond dénote l'œuvre d'un laborieux et consciencieux écrivain, où abondent des aperçus lumineux, remarquables, transmis en un style orné, mais clair.

L'auteur s'est donné une peine infinie à réunir les fils si divers, si nombreux, si mélangés de ce que l'on est convenu de nommer "L'affaire du Pacifique." Les appréciations que M. Stewart fait de cet événement, ainsi que son résumé de la crise ministérielle dans la province de Québec, en mars dernier, seront jugés selon les opinions diverses qui agitent nos différents camps politiques.

L'auteur, sans vouloir flatter les conservateurs ou les libéraux, a eu le courage de donner son opinion sur ces questions brûlantes.

Jusqu'à présent, son livre n'a reçu de notre part qu'éloges : nous aurions un mot de censure pour lui. La silhouette qu'il nous trace de lord Lisgar, que nous avons personnellement connu, n'est ni véridique ni équitable : elle est trop sombre. Si lord Lisgar n'avait ni les talents éclatants de son successeur, lord Dufferin, ni la santé, ni l'énergie de certains autres viceroyes, ses prédécesseurs, il n'était pas un vieillard faible, impotent, tel que l'auteur nous le représente, faute peut-être de l'avoir connu. Nous aurions également désiré plus de commentaires sur les discours.

Une liste des élèves, etc., qui ont reçu les 500 médailles d'or, d'argent, de bronze frappées en Angleterre au frais de lord et lady Dufferin, est insérée à la fin du volume, ainsi que deux discours du noble lord prononcés en Angleterre, longtemps avant son départ pour le Canada.

M. Stewart est déjà avantageusement connu dans notre petit monde littéraire : en toutes occasions cet écrivain a manifesté ses sympathies pour le Canada-français : il ne pouvait ajouter un plus beau fleuron à sa couronne qu'en nous